

1791.

AVERTISSEMENTS

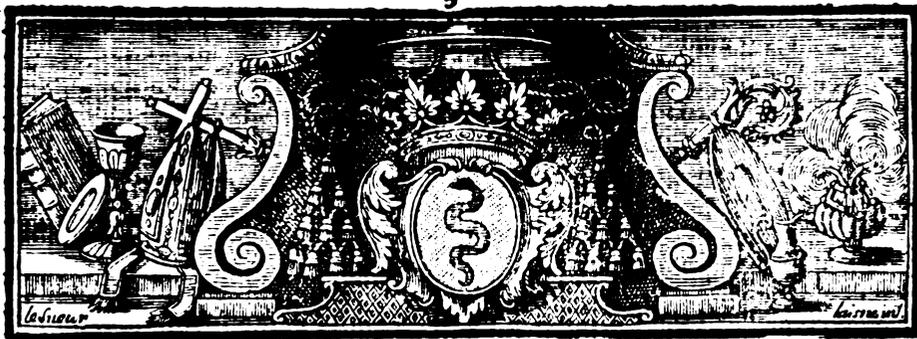
D E

MONSEIGNEUR L'EVÊQUE

DE MONTPELLIER,

ADDRESSE'S AU CHAPITRE
de sa Cathedrale, pour le porter à reformer
un Abus introduit depuis quelque tems parmi
les Musiciens de cette Eglise.

AVEC UN EXTRAIT DE LA DELIBERATION
*Capitulaire du Chapitre de l'Eglise Cathedrale
de Saint Pierre de Montpellier.*



P R E M I E R
A V E R T I S S E M E N T
D E M O N S E I G N E U R
L'EVÊQUE DE MONTPELLIER,

Adressé au Chapitre de sa Cathedrale , pour le porter
à reformer un abus introduit depuis quelque tems
parmi les Musiciens de cette Eglise.



C H A R L E S J O A C H I M , par la permission divine Evê-
que de Montpellier, &c. A nos Venerables Freres les Pre-
vôt, Dignitez & Chanoines de notre Eglise Cathedrale,
Salut & Benediction en Jesus-Christ Notre Seigneur.

Nous avons déjà fait plusieurs tentatives, nos Venerables
Freres, pour vous porter à remedier avec nous à un scan-
dale qui nous est toujours nouveau. Nous ne pouvons
nous accoutumer à voir les Musiciens de notre Eglise Cathedrale, passer
successivement du service de Dieu à celui du Demon : Chanter les lozanges
du Seigneur dans son Temple, & le même jour chanter celles de son enne-
mi dans le lieu qui y est destiné. Plaignez-nous d'être obligez d'exciter vo-
tre zele sur un point où vous auriez dû prevenir le notre. Vous nous for-
cez de parler: nous voudrions nous taire. Votre gloire est notre gloire. Pou-
vons nous nous rejouir de ce qui fait votre deshonneur!

Est-ce à vous qu'il faut dire, nos Venerables Freres, qu'un Concert de
voix & d'instrumens dont les amateurs du monde font leurs delices, doit

2. Cor.
5. 14

être interdit aux Chantres à qui l'Eglise fait l'honneur de confier une portion du service de la maison du Seigneur? Quel rapport entre le Temple de Dieu & les Idoles? Vous ne pouvez ignorer que les airs que l'on met dans la bouche de vos Musiciens n'ayent été faits pour le Theatre. C'est aux Dieux des Nations qu'ils sont consacrez. C'est leur histoire que l'on y décrit, leurs amours que l'on y peint, leurs infamies que l'on y represente sous des voiles qui en diminuent l'horreur & qui en augmentent le danger. Ce sont des fables, il est vrai; mais des fables qui font sur le cœur de plusieurs des impressions plus durables que les veritez les plus sublimes. Ce sont des fables; & parceque ce sont des fables les disciples de la verité les aimeront? Souvenez-vous, nos Venerables Freres, des paroles que vous recitez tous les jours dans l'Office de l'Eglise. „ Enfans des hommes jus- „ qu'à quand aurez vous le cœur appelanti ”? Pourquoi aimez vous la vanité & cherchez vous le mensonge? Voilà ce que nous devons dire aux autres. Ne souffrons pas qu'on nous le dise à nous mêmes.

Psal. 4
3.

Vous savez quels sont les vœux du Baptême. Les obligations que tous les Chrétiens y ont contractées sont incompatibles avec celles que contractent vos Musiciens. Comment concilier le renoncement aux pompes & aux joyes du monde avec ce que ceux-ci disent, avec ce qu'ils font, avec ce qu'ils tâchent d'exprimer de la maniere la plus capable d'exciter les passions?

Ephef.
5. 4.
Philip.
4. 8.

Ce qu'ils disent ne doit jamais se trouver dans la bouche d'un Chrétien. S. Paul en bannit les paroles deshonnêtes, folles & bouffones. Il veut au contraire que „ tout ce qui est veritable & sincere, tout ce qui est honnête, „ tout ce qui est juste, tout ce qui est saint, tout ce qui nous peut rendre „ aimables; tout ce qui est d'édification & de bonne odeur, tout ce qui est „ vertueux & tout ce qui est louable dans le reglement des mœurs, soit „ l'entretien de nos pensées. ” Ce n'est pas sur ce modele que les versificateurs d'opera ont travaillé. Un Chrétien oseroit-il rapporter à Dieu des Chançons qui ne peuvent que détourner de lui? Que toutes vos actions „ soient faites dans la charité. Soit que vous mangiez, soit que vous buviez; „ quelque chose que vous fassiez, faites tout pour la gloire de Dieu, dit „ le grand Apôtre. ” Voyez nos Venerables Freres si vos Musiciens remplissent ce devoir indispensable en le violant publiquement.

Cor.
10. 31.

Nul ne peut servir deux Maîtres. Est-il bien honorable pour nous que des Chantres avec lesquels nous partageons le bien de l'Eglise se louent au service du monde? Les amateurs du monde ont à leurs gages ceux qui nous aident à chanter les louanges du Seigneur. Le double personnage qu'ils font peut-il s'allier dans un même homme? Leur est-il permis de déposer le personnage de chancre Chrétien quand ils vont au Concert. Et lors qu'ils en reviennent font-ils bien en état de se presenter devant Dieu, d'assister aux redoutables Mysteres, & de se mêler avec les chœurs des Anges pour y publier que Dieu est Saint, trois fois Saint; que les Cieux & la Terre sont remplis de sa gloire. Un pareil abus dans l'Eglise de Constantinople au tems de Saint Chryostôme, auroit-il été souffert? L'abus qui excita le zèle & qui donna lieu à l'exil de ce S. Docteur n'a point de

5
proportion avec ce que nous relevons. Oubliez pour un moment que c'est votre Evêque qui vous parle. Laissez parler S. Chrysostôme, prenez-le pour Juge, & faites ce qu'il vous dira.

Dira-t-on que souvent on chante au Concert des Motets, des Hymnes, des Cantiques Spirituels. C'est ce qui met le comble à notre douleur. Quoi dans le même lieu où l'on chante les Opera de Luli, on chante les Pseaumes de David ! Babylone est donc victorieuse. Chantez-nous les Cantiques que vous chantiez en Sion. Elle le disoit autrefois, & on lui repondoit, *Comment pourrions-nous chanter les Cantiques du Seigneur dans une Terre Etrangere.* Elle le dit aujourd'huy & on n'a pas la force de lui faire la même reponse. A quelle Ecole vos Musiciens ont-ils été instruits, nos Venerables Freres. Ils portent le nom de Chrétiens, & voilà des Juifs dont l'exemple les couvre de confusion. Le Juif proteste que sa langue s'attachera à son gosier plutôt que de donner au Babylonien la satisfaction qu'il lui demande. Il jure que tout Captif qu'il est, Jerusalem lui est toujours presente. Vos Chantres dans le sein de la liberté oublient ce qu'ils doivent à Dieu, ce qu'ils doivent à l'Eglise, ce qu'ils se doivent à eux-mêmes. Les Cantiques du Seigneur, les Cantiques de Satan; peu leur importe. Au moindre signal ils recitent ce que l'on veut.

Souffrez que nous vous le disions. Comment n'avez-vous pas été frappez de cette alliance monstrueuse entre des Pseaumes dont le S. Esprit est l'Auteur, & des recits, des Dialogues, des chants dont l'amour impur a dicté toutes les expressions & inspiré jusqu'aux sons. Ils amolissent le cœur: ils le blessent; ils en ouvrent l'entrée. Et des Musiciens d'une Eglise Cathedrale sont les instrumens dont on se sert pour causer tous ces ravages. Qu'est devenu le zele pour la maison de Dieu? Serons-nous insensibles à de si grands maux! N'apprehendons-nous point que Dieu ne nous demande le sang de toutes ces ames? Nous ne pouvons nous persuader que quand vous y aurez fait une serieuse attention, vous n'ouvriez enfin les yeux.

Vous auriez dû les ouvrir, nos Venerables Freres, lorsque vous retirâtes les Enfans de Chœur de cette même Assemblée où vous eutes l'imprudence de les laisser aller durant un tems. Des femmes suppléent aux Enfans de Chœur. Le monde n'y perd rien. Mais vos Musiciens y gagnent-ils? Le Concert en est-il moins dangereux pour eux & pour tous ceux qui y assistent.

Vos Musiciens sont des Laïques je le sçay: mais n'êtes-vous pas chargez de veiller sur leur conduite? Ce sont des Laïques: mais des Laïques qui occupent des places fondées dans la Cathedrale pour des Ecclesiastiques. Ce sont des Laïques en qui l'on ne doit rien voir qui ne puisse être avoué par des Chanoines qui les ont associez à une partie de leurs fonctions. Si vous dites que vous n'êtes pas leurs maitres hors de la Cathedrale, nous vous repondrons qu'ils peuvent aller au Concert malgré vous, mais qu'ils ne peuvent être vos Musiciens malgré vous. Donnez leur l'option, ils n'auront pas de peine à se determiner.

Vous defendrez-vous enfin sur l'exemple de plusieurs autres Villes où la même chose se pratique. Mais quoi! Les scandales pour être communs cessent-ils d'être des scandales? Je les trouverois moins dangereux s'ils

Étoient moins répandus. Ceux qui font le mal le font avec réserve tant qu'ils ont peu d'imitateurs. Ils s'y portent avec impetuosité dès qu'ils se croyent autorisez. Non Mes Freres, ne cherchons point à nous faire illusion. L'abus contre lequel nous nous élevons est grand de quelque côté qu'on le considere. Les Chants qui font la matiere du Concert, sont interdits à des bouches & à des oreilles Chrétiennes si ce sont des Chants & des airs d'Opera. Si ce sont les Pseaumes de David & les Hymnes de l'Eglise : C'est une profanation du Saint Nom de Dieu, c'est une insulte faite à Sa Majesté, c'est un sacrilege à expier, non à justifier. On transporte l'Arche du Seigneur dans le Temple de Dagon, & nous nous tairions ! Que dis-je, nous nous mêlions avec les filles des Philistins pour applaudir à leur victoire ! Mes Freres, que cet opprobre ne demeure pas plus long-tems sur nous. Nous entrons dans un tems de penitence, ne souffrez pas qu'il soit deshonoré par la continuation d'un abus qui demande que nous nous prosternions entre le Vestibule & l'Autel pour appaiser la colere de Dieu. Faites attention que la Guerre s'allume dans l'Europe & que les Prêtres sont chargez de détourner ce fleau de dessus le Peuple. Oserons-nous prier pour les iniquitez des autres, si nous-mêmes nous irritons Dieu contre nous, si nous provoquons sa jalousie. Ne résistez pas plus long-tems, nos Venerables Freres, à des Avertissemens que vous ne pouvez mépriser sans vous rendre criminels. En parlant de la sorte nous sommes bien éloignez de vouloir confondre l'innocent avec le coupable. Nous reconnoissons avec joye qu'il en est parmi vous qui voyent le mal, qui en gemissent, qui ont toujours desiré qu'on y remediât ; mais ils n'ont pas été écoulez. Ecoutez - les maintenant, écoutez-nous avec eux ; ne faites rien par un esprit de contention & de vaine gloire. C'est pour votre bien que nous vous parlons, c'est parceque nous sommes chargez du soin de votre salut ; nous aimons mieux vous conjurer de faire ce que nous pourrions vous ordonner, desirant que le bien que nous vous proposons n'ait rien de forcé, mais qu'il soit entierement volontaire. Faites-le donc, nos Venerables Freres, donnez-nous cette consolation ; votre docilité sera approuvée de tous ceux qui ont la crainte de Dieu, votre résistance les scandaliserait. Et que dit Jesus-Christ de celui qui scandalise l'un de ces plus petits ? Nous ne le repetons point, parcequ'en vous le disant à vous-mêmes, vous vous le direz d'une maniere plus utile & plus efficace. C'est ce que nous desirons & ce que nous demandons à Dieu de toute l'étendue de notre cœur. Donné à Montpellier en notre Palais Episcopal.

X

le 23. Mars 1734.

Signé, † CHARLES-JOACHIM, Evêque de Montpellier.

EXTRAIT DE LA DELIBERATION

CAPITULAIRE

DU CHAPITRE DE L'EGLISE CATHEDRALE

ST. PIERRE DE MONTPELLIER.

DU LUNDI cinquième Avril mil sept cens trente-quatre, issue de Complies, Chapitre indiët assemblé, Monsieur le Prevôt, Messieurs de Banis, de Negre, Sarret, Guilleminet, Brosseau, Arnihac, de Lacroix, Vidalon, Becherand, Pouget, La Roquette, Gresseüille, Devin, Boyer, Cambacerez, Vincens, Bachelier, Lenoir, Bocaud.

MONSIEUR de Cambacerez, Chanoine & Sindic, a dit que Monsieur de Banis remit au dernier Chapitre indiët une Lettre Pastorale, que Monseigneur l'Evêque a fait l'honneur d'adresser à la Compagnie; que cette Lettre ayant été lue en plein Chapitre, il fut resolu de renvoyer au present Chapitre, pour deliberer sur la Reponse: Requierit le Chapitre de deliberer.

Après laquelle proposition, Monsieur de Banis Vicair-General, est sorti du Bureau.

Monsieur le Prevôt a dit, qu'il a lu avec toute l'attention possible ladite Lettre, & qu'après avoir murement pesé toutes les expressions qui y sont employées, pour qualifier le mal que font les Musiciens Laïques de la Cathedrale, en chantant au Concert, il est aisé de voir que Monseigneur l'Evêque regarde cette action, comme une profanation du Saint Nom de Dieu, une insulte à la Majesté Divine, & enfin un Sacrilege qu'il faut expier. Si le Chapitre avoit pu se former cette idée, la pieté & le zele de ceux qui le composent, les auroient sans-doute engagez à user de toute leur autorité, pour prevenir de si énormes excès. Personne ne leur refusera la justice de croire, qu'ils sont bien éloignez de vouloir, ni autoriser, ni permettre un Sacrilege; s'ils ont toleré que leurs Musiciens Laïques ayent chanté au Concert, c'est qu'ils n'ont pu se persuader qu'ils dussent regarder, ni le lieu

où se tient cette Assemblée, comme le Temple de Dagon, ni le Concert en lui-même, comme un mal sans proportion plus grand que celui que reprit Saint Chrisostôme, dans les Ceremonies mêlées de superstition qui se pratiquerent à Constantinople, quand on dressa une Statuë en l'honneur de l'Imperatrice Eudoxia; mais comme nos desirs les plus sinceres sont, non-seulement de prevenir, s'il est possible, tout mal, mais encore de contribuer, autant qu'il peut être en nous, à établir & à procurer, ainsi que Monseigneur l'Evêque nous y exhorte, tout ce qui est saint, tout ce qui est raisonnable, tout ce qui est pur dans le reglement des mœurs, il croit que le Chapitre doit declarer à Monseigneur l'Evêque, qu'il s'en rapporte à ce que la Sageffe & la Prudence lui dicteront sur cette Affaire.

Surquoy le Chapitre, sans prejudice du Droit qu'il a de disposer de sa Chapelle de Musique; a deliberé, de declarer, comme il declare par la presente Deliberation, à Monseigneur l'Evêque, qu'il s'en raporte à ce que la Sageffe & la Prudence lui dicteront sur cette Affaire, & qu'un Extrait de cette Deliberation sera donné à Monsieur de Banis, pour qu'il ait la bonté de le remettre à Monseigneur l'Evêque.

Monseigneur l'Evêque dans la seconde Semaine du premier Tour. *Signé*
BELLEVAL, Prevôt. **GREFEUILLE**, Sindic. **CAMBACEREZ**,
 Sindic. Collationné sur l'Original. *Signé* **GROS**, Secretaire.



SECON D
A V E R T I S S E M E N T
D E M O N S E I G N E U R
L'ÉVÊQUE DE MONTPELLIER,

Adressé au Chapitre de sa Cathedrale , pour le porter
à reformer un abus introduit depuis quelque tems
parmi les Musiciens de cette Eglise.



HARLES JOACHIM, par la permission divine Evê-
que de Montpellier, &c. A nos Venerables Freres les Pre-
vôt, Dignitez & Chanoines de notre Eglise Cathedrale,
Salut & Benediction en Jesus-Christ Notre Seigneur.

„ Je vous conjure devant Dieu & devant Jesus-Christ 2. Tome
„ qui jugera les vivans & les morts à son avènement glo- 4. I. 9.
„ rieux, & dans l'établissement de son Regne, d'annon-
„ cer la parole. Pressez les hommes à tems & à contretems; reprenez,
„ suppliez, menacez, sans vous lasser jamais de les tolerer & de les instruire.

Nous trouvons Nos Venerables Freres, dans ces paroles de l'Apôtre la re-
gle de notre conduite à votre égard. Nous vous avons exhortez à concou-
rir avec nous pour detruire un abus introduit depuis quelque tems parmi
les Musiciens de notre Eglise Cathedrale. Le peu de succes qu'à en l'Aver-
tissement que nous vous avons adressé à ce sujet, ne nous rebute point.
Vous avez rendu nos premieres demarches inutiles: Nous venons à vous
tout de nouveau dans la confiance, que ce que Dieu ne nous a pas acco-

dez au commencement , à cause de nos pechez , il nous l'accordera enfin à cause de notre perseverance à le lui demander.

Nous avons été informez , Nos Venerables Freres , que la premiere lecture de notre Avertissement vous fit impression. Vous parûtes touchez & comme disposez à entrer dans nos vûes. Le temoignage d'une ame naturellement Chrétienne , vous portoit à reconnoître que nos plaintes étoient legitimes , nos desirs justes , & qu'il convenoit d'y avoir égard. Mais on vous conseilla d'user de délai. Vous renvoyâtes à la quatrième semaine de Carême votre deliberation. Dans un tems où les Fideles s'abstiennent par esprit de Penitence des choses mêmes permises , vous laissâtes subsister le scandale qui faisoit l'objet de notre douleur. La gloire de Dieu , le Salut des ames , votre propre interêt , tout vous disoit qu'il n'y avoit pas un moment à perdre , vous le perdîtes ; cette premiere faute vous conduisit à une plus grande. Vous cherchâtes d'autres yeux pour lire notre Instruction , & dès lors vous meritâtes de ne plus voir ce qui vous y avoit frappé & édifié.

Vous nous avez fait remettre un Acte Capitulaire , qui porte qu'après avoir mûrement pesé toutes les expressions qui sont employées dans notre „ Avertissement , pour qualifier le mal que font les Musiciens Laïques de la „ Cathedrale en chantant au Concert , il est aisé de voir que nous regardons „ cette action comme une profanation du Saint nom de Dieu , une insulte „ à la Majesté Divine , & enfin un Sacrilege qu'il faut expier. Vous ajoutez „ que si le Chapitre avoit pu se former cette idée , la pieté & le zele de ceux „ qui le composent , les auroient sans doute engagés à user de toute leur „ autorité pour prevenir de si énormes excez. Personne dites-vous , ne „ leur refusera la justice de croire qu'ils sont bien éloignés , de vouloir , „ ni anticiper , ni permettre un Sacrilege. Vous dites que si vous avez toléré „ que vos Musiciens Laïques aient chanté au Concert , c'est que vous n'avez „ pu vous persuader que vous dussiez regarder le lieu où se tient cette As- „ semblée comme le Temple de Dagon , ni le Concert en lui-même ; com- „ me un mal sans proportion plus grand que celui que reprit St. Chry- „ sostôme dans les ceremonies mêlées de superstition , qui se pratiquoient „ à Constantinople , quand on dressa une Statue en l'honneur de l'Impe- „ ratrice Eudoxia.

Ce Preambule montre , Nos Venerables Freres , qu'on a travaillé à exte-
ner à vos yeux , la faute dont nous vous avons avertis , & qu'on y a réussi.
Par une suite necessaire le blâme est tombé sur nous ; Nous vous avons pa-
ri digne de compassion. *Nos stulti propter Christum , vos autem prudentes in*
Christo : *Nos infirmi , vos autem fortes : vos nobiles , vos autem ignobiles.*

1. Cor
10.

Quelque extraordinaire que soit le préambule de votre Deliberation ,
Nous nous consolions au moins en voyant de quelle maniere vous la ter-
minez. Vous nous dites , que vos desirs les plus sinceres sont non seule-
ment de prevenir tout mal , mais encore de contribuer autant qu'il peut
être en vous à établir & à procurer ainsi que nous vous y exhortons , tout
ce qui est saint , tout ce qui est raisonnable , tout ce qui est pur dans le re-
glement des mœurs. Et vous finissez par declarer que sans prejudice du
Droit , que vous croyez avoir sur la Chapelle de Musique , vous vous en

rapportez à ce que nous croyons devoir statuer sur cette affaire.

Ces dernières paroles nous faisoient espérer que le scandale finiroit. Le mal ne vous paroïssoit pas aussi grand qu'à nous; mais il vous suffisoit de voir un bien à le faire cesser pour y trouver de quoy exercer votre zèle. C'est le sens de votre Deliberation. C'est ce qu'elle presente d'abord à l'esprit. Nous le crûmes & nous en jugeames ainsi; Nous agissions avec sincérité, avec droiture: Nous n'avions garde de penser que vos voyes fussent différentes des nôtres.

Cependant on nous donna avis que quelques Membres du Chapitre se vantaient que votre Deliberation nous jetteroit dans l'embarras: Qu'elle avoit été concertée de telle sorte, qu'en paroissant être disposés à tout, vous étiez très résolus de ne rien faire. L'on ajoutoit que si nous rendions une Ordonnance pour obliger les Musiciens de la Cathedrale à opter; on en susciteroit quelqu'un, ou peut être tous ensemble pour appeller comme d'abus; qu'alors le Chapitre seroit spectateur oisif du Combat qu'il auroit eu l'adresse d'engager, & qu'à l'aide d'un Procez tiré en longueur, notre Ordonnance demeureroit sans execution; ce que l'on regardoit comme un sujet de gloire pour vous, & de confusion pour nous.

Nous vous l'avoüons, Nos Venerables Freres, nous ne pûmes nous persuader que ces pensées fussent entrées dans votre cœur. Le Caractere sacré dont vous êtes revêtus, le Christianisme dont vous faites profession, les maximes mêmes sur lesquelles la Société civile est fondée, tout sembloit nous repondre que nous n'avions rien de pareil à craindre, de votre part: "C'est un Prêtre de la Race d'Aaron, qui vient à nous, disoient les
Assidéens, il ne nous trompera pas." C'est un Chapitre Cathedral, disions nous, c'est le Senat de l'Evêque, c'est une assemblée de Prêtres, l'image des Apôtres, comme l'Evêque lui-même est l'image de Jesus-Christ & de Dieu le Pere; voudroient-ils user de deguïsement & d'artifice, tendre un piège à celui que Dieu leur a donné pour premier Pasteur? Seroient-ils de ces hommes qui ont dans la bouche des paroles de paix, & qui couvent le mal dans le secret de leurs cœurs? Nous n'osions nous arrêter à des soupçons si desavantageux; mais parcequ'il n'eût pas été prudent de mépriser en tout un avis que l'on nous assuroit être très-bien fondé, nous primes le parti de notifier de vive voix nos intentions à notre Venerable Frere le Sôchantre. Nous le chargeâmes de dire aux Musiciens, que s'ils vouloient continuer à servir de Chantres dans notre Cathedrale, nous leur ordonnions de quitter le Concert. Vous savez, Nos Venerables Freres, qu'elle fut la reponse, elle commença à nous ouvrir les yeux; il nous dit qu'il ne pouvoit rien faire sans vous le communiquer; dès ce moment nous comprimes que l'avis qui nous avoit été donné n'étoit pas sans fondement. Pourquoi auroit-il fallu prendre votre ordre, dans une affaire où vous étiez censé avoir donné tout pouvoir par votre Deliberation, si elle eût été sincère? Mais en nous declarant que vous vous en rapportiez à ce que la Sagesse & la Prudence nous dicteroient, vous n'aviez pas dessein de remplir ce que le sens de ces paroles exprime naturellement. Aussi après avoir été assemblez par notre ordre, avez vous fait défense au Sôchantre d'é-

I. Ma-
chab. 7.

14-

Ignat.
Antioch.
Epist.

exécuter la Commission, dont nous l'avions chargé.

Voilà donc, Nos Venerables Freres, les pensées de vos cœurs dévoilées. Il n'est plus douteux que vous n'avez cherché à nous surprendre. Surprendre votre Evêque dans une affaire où la Loy de Dieu, où les bonnes mœurs, où l'édification publique, où tout parle pour lui. Nous vous laissons à qualifier cette conduite; c'est un menagement que nous aimons à avoir pour vous; lors même que vous en avez si peu pour nous. Cependant vous avez craint les reproches des gens de bien, & vous avez voulu vous en mettre à couvert, en paroissant dans votre Deliberation disposez à faire ce que nous jugerions convenable; mais vous ne prevoiez pas que nous prendrions le parti que nous avons pris. Vous disiez en vous mêmes, nous sommes Sages: maintenant vous voyez que les Sages ont été pris dans leur sagesse, & les Prudens dans leur fausse prudence. Vous vous attendiez à une Ordonnance par écrit; Nous nous sommes contentez de la rendre de vive voix. Nous disions si nos Venerables Freres agissent avec nous dans la simplicité de leur cœur, ils auront égard aux défenses que nous ferons même de vive voix. S'ils ne marchent pas droit, ils seront forcez de le manifester. Qu'elle douleur pour nous que vous ayez pris ce dernier parti! Nous ne cherchons point à vous rendre coupables; mais que voulez vous que nous disions pour votre défense? Si nous n'avions à reprendre en vous qu'un défaut de lumiere, nous tâcherions de vous excuser; mais le manque de sincerité ne se couvre point.

Il est vrai que le défaut de lumiere vous a conduits au mauvais parti que vous avez pris. C'est ce qui nous donne encore quelque esperance de vous ramener. Vous nous assurez que vous auriez usé de toute votre autorité pour empêcher vos Musiciens d'aller au Concert, si vous aviez pu vous former du mal qu'ils commettent l'idée que nous vous en donnons; mais vous ne comprenez pas, dites vous, que cette action soit une profanation du Saint nom de Dieu, une insulte à la Majesté divine, un Sacrilege à expier. Aviez vous lu, Nos Venerables Freres, l'Evangile du jour, * où vous formâtes votre Deliberation? Un peu de reflexion sur les paroles de Jesus-Christ vous auroit appris ce que vous ignoriez. Vous auriez vu dans la conduite la justification de la nôtre, & la condamnation de celle que vous alliez tenir.

* Le
Lundi de
la 2e. Se-
maine de
Carême.

On avoit lu à la Messe ce jour même l'Evangile où Jesus-Christ chasse pour la premiere fois les Vendeurs du Temple. Plein de zele pour la Maison de son Pere, vous le sçavez, "il fit un foüet avec des cordes & les
"chassa tous avec les Moutons & les Boeufs; il jetta par terre l'argent
"des Changeurs, il renversa leurs Bureaux, & il dit à ceux qui vendoient
"des Colombes: Otez tout cela d'ici, & ne faites pas de la Maison de
"mon Pere une Maison de Trafic: Alors dit l'Evangeliste, ses Disciples se
souvinrent qu'il est écrit, le zele de votre Maison me devore.

Jean. 2.
N. 16.

Permettez nous de vous le dire, Nos Venerables Freres, il falloit que vous eussiez l'esprit bien preoccupe, pour ne pas vous souvenir de cette même parole. Que ne dit-elle pas à ceux qui la meditent? Que ne vous auroit-elle pas dit à vous mêmes, si vous l'aviez prise pour la regle de votre

Deliberation? Apprenez donc aujourd'hui qu'il peut y avoir des abus autorisés par des Chefs de la Religion : regardez par cela même comme intéressant peu la conscience, que Dieu reprouve néanmoins, & qui rendent criminels ceux qui ne font pas tout ce qui depend d'eux pour les abolir.

Etoit-ce une chose qui parût si mauvaise, de vendre dans le Temple les Animaux qu'on destinoit pour les Sacrifices? Le Grand-Prêtre seul entroit une fois l'année dans le Saint des Saints. Le lieu Saint étoit pour les Prêtres : Le Parvis où étoit l'Autel des Holocaustes étoit interdit aux Laïques : Les Vendeurs de Colombes & les Changeurs ne pouvoient être que dans quelque Cour avancée. Les Changeurs avoient été établis pour la commodité des Juifs, qui se rendoient à Jerusalem de tous les endroits du monde, aux trois grandes Fêtes de l'année, & qui vouloient acheter des Victimes. Les Docteurs de la Loy, les Levites, les Prêtres, les Princes des Prêtres, le Souverain Pontife voyoient ce Commerce & n'y trouvoient rien de reprehensible. Cependant Jesus-Christ le regarde comme une profanation de la Maison de Dieu, comme une insulte faite à la Majesté Divine, comme un Sacrilege à expier. Il appelle cela faire de la Maison de son Pere, une Maison de trafic, & dans une autre occasion il dit que c'est faire de la Maison de la priere une caverne de voleurs. Que les pensées de Dieu, Nos Venerables Freres, sont différentes de celles des hommes!

Ne doutez pas que les Prêtres ne regardassent comme outrez les reproches que Jesus-Christ faisoit aux Vendeurs & aux Changeurs. Si la Synagogue, disoient-ils, avoit pû se former, du mal que font ces gens-ci, l'idée qu'on veut nous en donner, la pieté & le zele de ses Chefs les auroient sans doute engagez à user de toute leur autorité pour prevenir de si énormes excez. Personne ne leur refusera la justice de croire qu'ils sont bien éloignez de vouloir ni faire ni permettre que l'on fasse de la maison de Dieu une caverne de voleurs. En raisonnant de la sorte, ils raisoignoient comme vous, Nos Venerables Freres. Ils étoient coupables. Estes-vous innocens? Mais ce qui merite une singuliere attention, des gens simples & grossiers, des Galiléens furent édifiez de voir leur Maitre chasser les vendeurs du Temple. Ils se souvinrent qu'il est écrit, *Le zele de votre Maison me devore.* Au contraire les Prêtres & les Princes du Peuple n'y virent que l'action d'un homme bizarre qu'il falloit mepriser. Nous ne le difons qu'avec douleur. Ce que vous ne pouvez comprendre dans notre Avertissement, les petits le comprennent. Sans être maitres en Israël ils sçavent qu'on profane le Nom de Dieu en mêlant les Hymnes sacrées avec les Fables lascives du Paganisme. Sans effort d'esprit ils voyent que c'est insulter la Majesté Divine que de faire servir au divertissement d'une Assemblée mondaine les paroles mêmes que Dieu a dictées pour nourrir la pieté de ses enfans. Tout simples qu'ils sont ils n'ont aucune peine à reconnoitre que c'est un sacrilege à expier non à justifier, de mettre dans la bouche des Chantres d'une Eglise les Pseaumes de David & les Opera de Lulli. Que dis-je, Vous-mêmes nos Venerables Freres, vous n'avez pû soutenir ce parallele tant il est accablant, & dans la critique indecente que vous avez pretendu faire de notre Instruction, vous avez été obligez

de le faire disparoitre & d'y substituer des termes moins revoltans. Quoy pour nous trouver coupables vous deguisez le mal, vous ne le montrez qu'à demi ! A qui voulez-vous plaire ? Aux gens du monde ? Ne sçavez-vous pas que Jesus-Christ a donné sa malediction au monde, *Va mundo à scandalis.*

O ! si vous aviez étudié à l'Ecole du Saint Esprit, avec quel respect, avec quelle frayeur n'envisageriez-vous pas la parole de Dieu ! *Eloquia Domini, Eloquia casta.* Elle est pure elle est chaste. L'argent éprouvé au feu & raffiné jusqu'à sept fois n'en est que l'ombre & la figure. Isaïe ne se croit en état de la porter au Peuple qu'après qu'un Seraphim lui a purifié les levres avec un charbon de feu. Et vous, vous ne sçauriez comprendre que l'on profane cette divine parole en la mettant dans des bouches encore toutes souillées des traits enflammés de l'amour impur ? Craignez que ce ne soit à vous-mêmes qu'Isaïe ait eu ordre de porter cette parole. „ Ecoutez ce que je

Isaïe 6. 9. „ vous dis & ne le comprenez pas ; voyez ce que je vous fais voir & ne le discernerez point &c.

Faut-il vous conduire à la Montagne de Sinai pour y apprendre le respect que l'on doit à la parole de Dieu ? „ Allez trouver le Peuple, est-il dit à *Exod. 19. 10.* „ Moÿse, sanctifiez-le aujourd'huy & demain : qu'ils lavent leurs vetemens „ & qu'ils soient prêts pour le troisieme jour. Pourquoi ces preparatifs ? C'est que Dieu devoit publier sa Loy par le ministere d'un Ange, & pour imprimer dans l'esprit du Peuple le respect dû à sa parole, Moÿse a ordre de marquer des limites pour le Peuple. Défenses de monter sur la montagne, ni d'en approcher. Quiconque touchera la montagne sera puni de mort, voilà la figure. Nous vous laissons à vous en faire à vous-mêmes & aux vôtres l'application.

Tâchons néanmoins de vous rendre encore plus sensible le mal que font vos Musiciens. Seriez-vous scandalisez si l'on portoit au Concert le Corps de Jesus-Christ, & que vos Musiciens chantassent en sa presence un Opera ? Pour cette fois vous crieriez à l'impieté, au sacrilege, & vous trouveriez nos expressions fort au dessous de ce que meritoit une pareille profanation.

„ Je vous le demande, mes Freres, s'écrie un St. Evêque, St. Césaire d'Arles, *Inter oper. Aug. Tom. 5. append. Serw. 300.* „ *Interrago vos Fratres,* lequel des deux vous semble le plus grand, ou la parole de Dieu ou le Corps de Jesus-Christ ? Si vous voulez dire la verité „ continuë-t'il, vous devez répondre que la parole de Dieu n'est pas une chose moindre que le Corps de Jesus-Christ. Sur ce principe, voyez, nos Venerables Freres, combien sont coupables ceux dont vous tâchez de diminuer la faute.

Le respect des Chrétiens pour la parole de Dieu étoit si connu dès les premiers tems de l'Eglise que les Payens mêmes ne l'ignoroient pas. Ce respect alloit jusqu'à l'Adoration. Quels sont ces Livres que vous adorez en les lisant, demande le Proconsul Saturnin aux Martyrs Scillitains, *Qui sunt libri quos adoratis legentes ?* Ce sont, répondent-ils, les quatre Evangiles de notre Seigneur Jesus-Christ, les Epîtres de l'Apôtre St. Paul, & toute la Sainte Ecriture divinement inspirée. Dans l'Eglise Grecque on donnoit la Benediction au Peuple avec le Livre de l'Evangile, & le Peuple prosterné ado-

roit ce Livre sacré. Quel est donc le crime de vos Chantres, eux qui enlèvent du Sanctuaire les Cantiques du Seigneur, & qui les placent à côté des Cantiques de Satan. *Va peccatis hominum quos sola inusitata esborrescimus; usitata vero, pro quibus Filius Dei Sanguis effusus est, quamvis tam magna sint, ut omnino claudi contra se faciant Regnum Dei, sapè videndo omnia tolerare, sapè tolerando nonnulla etiam facere cogimur.*

*Augustin.
Expos.
Epist. ad
Galath.
cap. 4. n.
35.*

Tel est l'aveuglement déplorable des enfans des hommes. Quand les pecheurs sont devenus communs, qu'ils voyent la multitude s'y livrer, les personnes en place n'en être pas exemptes, la plû-part en faire gloire; quelques horribles que soient ces pechez on n'en est plus frappé, & l'on ne peut comprendre qu'ils soient tels qu'ils le font dans la verité.

C'est par un effet de cet aveuglement que vous n'avez pû vous persuader, Nos Venerables Freres, que vous düssiez regarder le lieu où se tient le Concert comme le Temple de Dagon, ni le Concert en lui-même comme un mal, sans proportion plus grand que celui qui donna lieu à l'exil de Saint Chrysofôme. Quelle difference mettez-vous entre la parole de Dieu contenuë dans les Pseaumes, & la parole de Dieu écrite sur les Tables de la Loy? L'Arche d'Alliance les renfermoit ces Tables sacrées, & de-là le crime des Philistins d'avoir placé l'Arche dans le Temple de Dagon. Mais est-il plus permis de chanter les Pseaumes de David dans le même lieu où l'on chante les loüanges de Jupiter? Des Chrétiens qui commettent cette profanation dans la maison d'un Chrétien, sont-ils moins coupables que les Philistins? Jesus-Christ dit que Tyr & Sidon seront traitez au jour du Jugement avec moins de rigueur que Corozaim & Bethsaïde. Craignez que les Philistins ne s'élèvent en ce jour contre vos Musiciens & contre vous. En plaçant l'Arche d'Alliance dans le Temple de Dagon, les Philistins firent insulte au Dieu d'Israël qu'ils ne connoissoient pas. Vos Musiciens en mêlant les Pseaumes de David avec les Cantiques de Belial, outragent le Dieu qu'ils connoissent & qu'ils adorent. Ils contristent le St. Esprit. „ Que nul mauvais discours ne sorte de votre bouche, dit l'Apôtre, mais qu'il n'en sorte que de bons & de propres à nourrir la Foy, afin qu'ils inspirent la pieté à ceux qui les écoutent. Et n'attristez pas l'Esprit Saint de Dieu dont vous avez été marquez comme d'un sceau pour le jour de la Redemption. Attrister l'Esprit Saint par des Chants d'Opera, n'est-ce pas lui faire outrage? Et quel nom mérite le lieu où l'on s'assemble pour faire outrage au St. Esprit? C'est la maison d'un Chrétien, dites-vous; mais le Temple de Jerusalem n'étoit-il pas la Maison de Dieu même? Et cependant Jesus-Christ l'appelle une caverne de voleurs, parce qu'on y souffroit des vendeurs de colombes & des Changeurs. Que dis-je, nos corps sont le Temple du St. Esprit, & nous les rendons le Temple du Demon, quand nous nous livrons à nos passions, & que nous faisons nos delices de ce qui devoit faire le sujet de nos larmes & de nos gemissemens.

*Ephes. 4.
29.*

A l'égard de l'abus contre lequel St. Chrysofôme s'éleva, tout le monde le fait: on érigea à Constantinople dans une Place voisine de l'Eglise, une Statue de l'Imperatrice Budoxie; les clameurs du Peuple qui assistoit aux Jeux qu'on celebroit à cette occasion, retentissoient dans l'Eglise & inter-

rompoient le chant des Pseaumes. Saint Chrysofôme ne pût souffrir ce manque de respect. Il s'en plaignit avec force & avec liberté. Vous dites que l'objet du zele du St. Evêque étoit de voir employer des ceremonies mêlées de superstition pour l'érection de la Statuë. Ceux qui ont fourni ce trait d'érudition à Notre Venerable Frere le Prevôt, conviennent donc que des Ceremonies mêlées de superstition, sont un grand mal. Plût à Dieu qu'ils le trouvaissent toujours aussi grand que nous ! Mais ils auroient dû vous avertir que ce qu'ils vous ont suggeré, n'est qu'une conjecture. Que Socrate & Sozomene n'en disent rien. Le bruit du Peuple & les folies des Farceurs étoient des motifs assez puissans pour animer le zele du Saint. Quoyqu'il en soit ; les Chantres de l'Eglise de Constantinople ne prirent aucune part au spectacle, & l'on ne voit point qu'on y ait profané les Pseaumes de David en les mêlant avec les louanges des Dieux des Nations.

Comprenez-vous maintenant, Nos Venerables Freres, ce que vous ne pouviez comprendre ? Direz-vous encore que le mal que font vos Musiciens en allant au Concert, n'est pas tel que nous l'avons representé ? Ne nous lassons point de vous instruire. Il est dit de Jesus-Christ qu'il ne permettoit pas que personne transportât aucun ustensile par le Temple. Est-il plus permis de transporter dans une assemblée mondaine la musique du Temple ?

Marc.
11. 16. Les enfans d'Asaph, d'Idithun & d'Heman auroient-ils chanté les louanges de Dieu & relevé sa puissance dans une telle assemblée ? Eux qui étoient destinez pour chanter dans le Temple du Seigneur en jouant des timbales, des harpes & des guitares ; que diroient-ils s'ils voyoient des Chrétiens chargez des mêmes fonctions, se prostituer aux gens du monde & chercher une partie de leur subsistance dans un commerce si injurieux à Dieu, si honteux pour l'Eglise, si deshonorant pour ceux qui le font & pour ceux qui le souffrent. *Agnosce ô Christiane dignitatem tuam.* Vos Chantres connoissent-ils leur état & les devoirs qui y sont attachez ? Font-ils respecter le St. Nom de Dieu lorsqu'ils le font servir à l'injustice des hommes ? Impriment-ils la veneration pour l'Eglise, lorsqu'ils jettent ce qu'elle a de plus précieux devant les mondains ? Eux-mêmes combien se dégradent-ils en recitant les rôles des Acteurs d'Opera.

C'est l'esprit de Dieu qui a dicté les Pseaumes, c'est du même esprit que doivent être remplis ceux qui les chantent & ceux qui les écoutent. *Implemini Spiritu Sancto, loquentes vobismetipsis in Psalmis, Hymnis & Canticis Spiritualibus, cantantes & psallentes in cordibus vestris Domino.* Remplit-on ce precepte au Concert ? Y parle-t-on à Dieu ? Est-ce l'amour divin qui conduit la langue & qui regle tous les accens de la voix ?

Apocal.
15. 2. 4. Je vis, dit l'Apôtre St. Jean, une mer comme de verre mêlée de feu, & ceux qui étoient demeurez victorieux de la Bête, de son image & du nombre de son nom, étoient sur cette mer comme de verre, & avoient des harpes de Dieu. Ils chantoient le Cantique de Moysè Serviteur de Dieu & le Cantique de l'Agneau, en disant : Vos œuvres sont grandes & admirables, ô Seigneur Dieu Tout-puissant ; vos voyes sont justes & vertueuses, ô Roy des Siecles. Qui ne vous craindra, ô Seigneur, qui ne glorifiera votre nom ? car vous seul êtes plein de bonté, & toutes les Nations

» Nations viendront à vous & vous adoreront, parceque vous avez manifesté vos Jugemens. Pour chanter le Cantique de Moÿse & le Cantique de l'Agneau, il faut être victorieux du monde; apprend-t'on à le vaincre dans un lieu où l'on ne respire que le plaisir, où l'on ne cherche qu'à flatter les sens, qu'à se rendre agreable à l'oreille? On y chante les mêmes Cantiques que dans le Ciel. Où sont les adorateurs en esprit & en verité? Quel est le Chrétien qui voulût conduire un Infidèle dans une pareille Assemblée pour le porter à renoncer aux Idoles & à se consacrer au culte du Dieu vivant?

Mais n'y a-t'il pas des plaisirs permis? Nous ne pretendons point, disent les gens du monde, faire insulte à Dieu quand nous faisons chanter de la Musique d'Eglise dans notre Academie. Nous sommes bien éloignés de rendre le moindre respect aux Dieux du Paganisme, en faisant chanter des Scenes d'Opera. Les paroles ne nous touchent point. Qu'elles soient saintes, qu'elles ne le soient pas, peu nous importe, pourvû que le chant en soit beau & qu'il nous fasse plaisir?

Ces discours auroient-ils fait sur vous quelque impression, Nos Venerables Freres? Nous le craignons, puisque vous montrez tant de froideur pour remedier au scandale qui nous afflige. Quoy de plus aisé néanmoins à renverser que ces sortes de raisonnemens. Ce n'est pas dans le dessein de faire insulte à Dieu que l'on chante au Concert les Pseaumes de David! Etoit-ce dans le dessein de profaner la Maison de Dieu que les vendeurs de colombes & les Changeurs avoient été établis dans le Temple? En chantant les Opera de Lulli; on ne pretend pas, dit-on, honorer les Dieux des Nations! Les Dieux des Nations ne sont autres que les Demons. Et les Demons ne regardent-ils pas comme une gloire pour eux, de mettre dans la bouche des Chrétiens des paroles que St. Paul en bannit avec tant de soin? Les Pseaumes de David & les Opera de Lulli sont aussi oppozés entre eux, que Jesus-Christ est oppozé à Belial. On dit je ne veux pas faire injure à Dieu, je ne cherche que mon plaisir. Faire une action qui d'elle-même est injurieuse à Dieu, & vouloir la justifier, parceque l'on y cherche uniquement son plaisir. Quelle morale! C'est ce qui afflige les Saints du ciel & de la terre, qu'un Chrétien aime plus son plaisir que la gloire de Dieu.

St. Augustin s'accuse dans le Livre de ses Confessions d'avoir pris quelquefois plus de plaisir au chant des Pseaumes qu'à ce que signifient les paroles dont ils sont composez, *Cùm mibi accidit ut me amplius cantus quàm res quæ canitur moveat; penatiter me peccare confiteor & tunc malle non audire cantantem.* *Confess. Lib. 10. cap. 33. n. 502. 188.*
C'est à dire que St. Augustin se juge coupable par l'endroit même que les gens du monde saisissent pour se donner comme innocens, tant ils ont peu d'idée de la justice & du peché. Sçavent-ils qu'il n'est jamais permis de jouir de la creature, d'y arrêter le cœur, d'en faire ses delices, même pour peu de tems? Dieu seul est la fin de nos actions. Son amour doit les commander toutes. *Omnia vestra in charitate fiant.* Aimer le plaisir pour le plaisir même, c'est un desordre, c'est une transgression du premier Commandement. Après tout ne pouvons-nous vivre sans plaisir, nous qui devons mourir avec plaisir? *Dicas velim, non possumus vivere sine voluptate, qui mori cum voluptate debemus?* *1. Cor. 16. Tertull. de Spectac. Edit. Ri. gals. n. 28;*
» N'aimez ni le monde ni rien de ce qui est dans le monde, dit l'Apôtre

1. *Joan.* Saint Jean. Voilà Nos Venerables Freres , la condamnation de vos Musiciens & de ceux qui les écoutent, Le Concert est une Assemblée du monde contre laquelle un Chrétien doit se prémunir, comme il se prémunit contre le monde & contre ses charmes. C'est l'amour du monde qui y conduit, non l'amour du Pere. Un Chrétien pour s'y souffrir doit oublier dans ce moment qu'il est Chrétien. Qui peut se dire à soy-même qu'il n'a contracté aucune tache en sortant d'un lieu où les deux sexes se rassemblent pour voir, pour être vû & pour goûter le plaisir d'une Musique souvent molle & lascive ; *In*

Tertull. *omni Spectaculo nullum magis scandalum occurret (Christianus) quam ille ipse mulieribus ac virorum accuratio cultus. Ipsa consensio, ipsa in favoribus aut conspiratio, aut dissentio inter se de commercio scintillas libidinum constabellant. Nemo denique in Spectaculo ineundo prius cogitat, nisi videri & videre.*

Si l'on y chante des Hymnes sacrées, le fait-on pour louer Dieu, pour publier ses merveilles, pour attirer son secours ? c'est le seul usage legitime que l'on en puisse faire. Mais quel secours, quelle grace attendre de Dieu dans une Assemblée toute profane. Et sans grace comment s'y soutenir ? Si Dieu là repand sur quelqu'un, ce ne peut être que pour le porter à sortir d'un lieu où son Nom est deshonoré en tant de manieres.

Que diriez-vous donc du Spectacle de l'Opera, nous oppose-t-on ? ce que nous dirions ? qu'il a des dangers que n'a pas le Concert ; mais que le Concert à raison de l'abus & de la profanation que l'on y fait des paroles du Saint Esprit, est encore plus injurieux à Dieu & plus contraire à la Religion. Si l'Opera a des dangers que n'a pas le Concert, le Concert independamment de la profanation des choses saintes, a aussi ses dangers. Tel rougiroit on se feroit un scrupule d'aller aux Spectacles, qui ne se fait aucune peine d'assister au Concert ; c'est le moyen dont le tentateur se sert pour donner à ceux qui aiment le monde sinon tout, au moins une partie de ce qu'ils aiment, & pour les aider à couvrir d'un voile qui passe pour honnête, des passions qui ne le sont pas.

Mais ne trouve-t'on pas, dans les lieux mêmes les plus saints, des occasions de se perdre quand on le veut ? Il est vray : les Temples ne sont plus pour la plu-part des Chrétiens le Tabernacle de Dieu avec les hommes, la maison du salut & la porte du Ciel ; mais la profanation que les gens du monde font des Lieux saints, ne justifie ni les Spectacles, ni les demi Spectacles. Que dis-je, si les chûtes sont à craindre dans un lieu où le Demon tente en esclave, qui redoute la presence de son Maitre ; qui peut se promettre de demeurer ferme dans un lieu où le Demon tente en maitre, qui sent le pouvoir qu'il a sur ses esclaves ? Le precepte de Dieu nous rassemble à l'Eglise & nous sommes en danger ; serons-nous en seureté au Concert d'où sa Loy nous bannit ? Nous sommes troublez dans l'Eglise où Dieu est pour nous, que devons-nous éprouver au Concert, où non-seulement le Demon, mais

Lib. de Singula- rit. Cleri- cor. inter Opera. Scilicet. etc.
 Dieu même est contre nous, *Si inter Festa sancta potest communis conventio scandalizari, ubi tentator ipse Diabolus tremuit ; quis illic stabilem se esse promittit, ubi tentator audenter occurrit ? Et si illic periclitamur, ubi Dei precepta nos congregant, quid agimus ubi Dei iussa nos separant ? Et si turbamur illic, ubi Dei voluntate nutrimur ; quando magis ubi non solum Diabolum, sed etiam Dominum habemus adver-*

sum ? Une Chrétienne au tems de Tertullien eut envie d'aller au Spectacle, & revint du Spectacle possédée du Demon. L'Exorciste qui entreprit de chasser le Demon lui demanda comment il avoit eu la hardiesse de se saisir d'un membre de Jesus-Christ ? c'est que je l'ay trouvé sur mon territoire, repondit l'esprit impur. *In meo eam inveni.* Qu'il le dise à l'égard du Concert; tout menteur qu'il est, ne dira-t'il pas la verité ? En effet il faut bannir du Concert ceux dont il est écrit, *Bienheureux ceux qui pleurent parcequ'ils seront consolés.* Et encore, *Bienheureux ceux qui ont le cœur pur, parcequ'ils verront Dieu.* Bannir du Concert ceux que Jesus-Christ appelle bienheureux ! Le Concert n'est donc pas Chrétien.

*Tertullus
Spect. Ibid.
n. 26.*

*Matth. 5.
5. 8.*

S'il n'étoit pas Chrétien, seroit-il si autorisé, nous dit-on ? Combien voit-on de Villes dans le Royaume où ces sortes d'Academies de Musique sont établies ? Qui est-ce qui les condamne ? Tout ce qu'il y a de personnes de distinction s'y rencontrent. On les regarde comme un divertissement honnête. Pourquoi fouïller dans le cœur ? Chacun y est pour soi. Tant pis pour ceux qui y viennent avec de mauvaises intentions.

C'est à dire que ne pouvant justifier le Concert en lui-même, on tâche d'en couvrir le mauvais par le nombre & la qualité des personnes qui s'y rencontrent. C'est ordinairement le dernier pretexte que la cupidité suggere pour autoriser les abus. Quand St. Augustin voulut bannir de l'Afrique les repas que l'on faisoit dans les Eglises, & qui avoient degeneré en repas de dissolution & d'ivrognerie, le dernier retranchement des intemperans fut de lui demander si les Evêques qui n'avoient pas prohibé ces festins, n'étoient point Chrétiens. „ Dès le matin du lendemain qui étoit le jour où ils avoient accoutumé de se preparer à faire bonne chere, on me vint dire, dit

*Ep. 29.
Nov. Edit.
n. 8.*

„ le Saint, que quelques-uns de ceux-mêmes qui avoient assisté au discours „ du jour precedent, murmuroient encore, & que l'impression de la coutume étoit si forte, qu'ils ne pouvoient s'empêcher de dire entre eux: „ Pourquoi nous ôter presentement, ce qu'on nous souffre depuis si long- „ tems ? Quoy ceux qui nous ont laissé faire ce qu'on nous veut ôter aujourd' „ d'huy, n'étoient-ils pas Chrétiens aussi bien que ceux-cy ? Allez à Rome, „ disoient-ils, vous verrez tous les jours dans l'Eglise de Saint Pierre ces „ mêmes festins dont vous êtes si scandalisé, tandis qu'à Hipponne nous ne „ les faisons que quelques jours de l'année. „ A quoy Saint Augustin repond „ que, il faut prendre pour modeles non les Eglises où les abus regnent, mais „ celles qui n'y ont jamais donné entrée, ou qui les ont reformés. Qu'à l'égard de la Basilique de Saint Pierre, on lui a dit que souvent les défenses ont été faites ; mais que la multitude des charnels les a toujours violées. Qu'après tout si on veut honorer l'Apôtre Saint Pierre, c'est à ses preceptes qu'il faut s'arrêter, & avoir bien plus d'égard à ce qu'il dit contre l'intemperance dans sa premiere Lettre où sa volonté paroît, qu'à ce qui se fait dans sa Basilique où sa volonté ne paroît pas. *Veruntamen nōs si Petrum Apostolum honoravimus debere precepta ejus audire, & multo devotius Epistolam in qua voluntas ejus apparet, quā Basilicam in qua non apparet, intrare.*

Ibid. n. 10

Les raisons que l'on apportoit au tems de St. Augustin pour justifier les repas d'intemperance dans les Eglises ; on osa s'en servir depuis pour

Ad Calicem Oper. Petri Blensis Edit. Gussanovi. couvrir des excez bien plus grands. Lisez, Nos Venerables Freres, la Lettre qu'écrivit en 1444. la Faculté de Theologie de Paris, à tous les Evêques & à tous les Chapitres du Royaume, pour les exhorter à abolir la Fête des Fous; vous verrez dequoy les hommes sont capables quand Dieu les laisse à eux mêmes. Nous n'avons garde d'en faire le recit. Il nous suffit de dire que si Dieu avoit abandonné son Temple, son Culte, ses Mysteres, ce que la Religion a de plus redoutable, pour le livrer à la malice des Demons; on ne voit pas qu'ils eussent pu porter l'impieté & le sacrilege plus loin que le faisoient les Chapitres dans ces jours de douleur & d'affliction. Pour autoriser les desordres qui se commettoient, on disoit, *Nos Predecesseurs ont permis, cette Fête. C'étoit de grands Personnages. Qu'il nous suffise de vivre comme ils ont vécu.* A quoy la Faculté de Theologie repond, qu'un pareil Argument ne peut être suggeré que par le Demon. *Precul dubio istud Argumentum Diabolicum est, & infernalis hæc persuasio.* Connoit-on, ajoute t'elle, quel a été le sort de ceux qui ont souffert une Fête si abominable? " Quand la Loy de Dieu s'explique clairement contre un abus, il ne faut point examiner si les hommes le dissimulent ou le tolerant. C'est la Loy de Dieu qu'il faut suivre non les hommes; si ce n'est qu'eux mêmes obéissent à la Loy. Vous cherchez des modeles, disent les Theologiens de Paris, suivez St. Augustin, St. Hilaire, St. Chrysostôme, St. Martin, St. Nicolas, St. Germain d'Auxerre, tant d'autres SS. Evêques, qui se sont élevez contre les abus de leur tems. Suivez les Decrets des Souverains Pontifes & les Canons des Conciles Generaux qui ont reprové ceux qu'ils ont vû naître. Suivez tout ce qu'il y a de personnes graves, de gens de bien, qui gemissent sur le scandale d'aujourd'hui.

Croiroit-on, Nos Venerables Freres, que des Chapitres d'Eglises Cathedrales & Collegiales ayent commis durant trois cens ans * des impietez qu'on regarderoit comme fabuleuses, si elles n'étoient attestées par des monumens incontestables. C'est ce qui prouve la verité de ce que nous avons entendu dire cy-dessus à St. Augustin, que les pechez quelques grands qu'ils soient disparoissent aux yeux des hommes, quand ils sont devenus communs & autorisez. Non seulement on ne se cache point pour les commettre, mais on en fait gloire. *Peccata quævis magna & horrenda, cum in consuetudinem venerint, aut parva, aut nulla esse, creduntur; usque adeo ut non solum non occultanda verum etiam predicanda ac diffamanda videantur.*

Enchirid. Cap. 79. p. 227. St. Augustin remarque que quand l'iniquité des hommes est venue à ce point, l'Écriture lui donne le nom de Cri, *Clamor*. Le cri de Sodome & de Gomorre s'augmente de plus en plus; c'est-à-dire, que les crimes de ces deux Villes, non seulement n'étoient pas punis, mais on se faisoit comme une loy de les commettre. Ainsi voyons nous au tems où nous vivons, continué St. Augustin, une multitude d'abus, qui sans être aussi grands que le peché de Sodome, sont cependant des abus deplorables; mais parcequ'ils sont devenus communs un Evêque n'ose plus, je ne dis pas excommunier un Laïque, mais degrader un Clerc pour de telles fautes.

* Odon Evêque de Paris abolit la Fête des Fous dans la Cathédrale en 1198. *Vide Chartas Odonis Paris. Episc. ad Calicem Oper. Petri Blensis.*

Que doit-il donc faire ? Demeturer dans le silence ? Peu sensible aux discours & aux jugemens des hommes, il doit crier sans cesse, *Clama ne cesses*. S'il parle à des sourds : qu'il se console par l'exemple de Jesus-Christ. En chassant du Temple dès le commencement de sa predication les vendeurs & les changeurs, il montre aux Prêtres & aux Levites ce qu'ils devoient avoir fait ; mais ils méprisent ce premier avertissement. Le scandale continué : la patience de Jesus-Christ est prise pour une marque d'impuissance. Les vendeurs sont chassés de nouveau. Même obstination dans le mal. Enfin Dieu éclate contre les coupables : Jerusalem est détruite ; le Temple réduit en cendres : le Royaume de Dieu ôté à la Race charnelle d'Abraham, & donné à une Nation qui porte des fruits avec abondance.

Qu'est-ce que l'homme pour lutter contre Dieu ? Dieu est lent à punir, mais l'homme qui sçait que Dieu parle, & qui endure son cœur, pour ne pas obéir, merite d'être reprouvé de Dieu. Craignons, Nos Venerables Freres, que Dieu ne nous châtie dans toute sa rigueur, après avoir rendu inutiles les avertissemens qu'il nous a donnez dans sa misericorde. Vous convenez que l'abus contre lequel nous nous élevons est un abus, & vous dites en même tems que vous avez toute l'autorité pour y remedier. Pouvoir remedier à tant de pechez & en être spectateur oisif ; à qu'elle école apprend-on à n'avoir sur cela aucune synderesis ? Le Grand Prêtre Heli desapprouvoit ce que faisoient ses enfans, & Dieu le traita comme coupable, parcequ'il reprenoit foiblement. Quand on ne veut pas même reprendre foiblement, peut-on se croire innocens ?

Avouëz, Nos Venerables Freres, que la sagesse n'a pas presidé aux conseils qui vous ont été donnez. Plus de docilité à la voix de votre Evêque, vous auroit épargné toutes les fautes où vous êtes tombez. Qu'appréhendiez vous ? de penser comme nous pensons ? Vous auriez édifié l'Eglise de Dieu, & vous l'avez remplie de tristesse. Rendez nous justice. Nous croyons n'avoir manqué à rien de ce que nous vous devons pour vous porter à votre devoir. Vous sçavez quelles precautions nous avons prises, pour que l'avis que nous vous donnions ne fût connu que de vous. Et jusqu'à votre Deliberation nous étions resolu de le supprimer, si vous aviez pris le parti que vous deviez prendre. Nous ne cherchons que votre bien & celui des oüailles que Dieu nous a confiées. Que ne ferions nous pas pour couvrir vos fautes, & vous conserver devant le peuple la reputation que vous devez avoir ? Souffrez que nous nous plaignions à vous-mêmes tendrement, des obstacles que vous y apportez. Vous nous mettez dans la nécessité de nous justifier ; quelle gloire vous en revient-il ? Votre resistance nous met dans la bouche des paroles qui y sont proportionnées ; mais qui content à notre cœur, parcequ'elles sont fortes, quoyqu'elles soient justes. Si elles vous paroissent dures, nous ne le sommes nullement. *Ista dicendo quasi odit, quasi servit ; lingua clamat, cor amat.* Nous pourrions nous servir de l'autorité que Dieu nous a donnée pour châtier, & vous dire à l'exemple de l'Apôtre, *Quid vultis ? in virga veniam ad vos ?* Mais nous aimons mieux employer le ministère de la parole, parceque le bien qui est l'effet de la persuasion est plus solide & plus durable, & que quand il s'agit de corriger

Aug.

Tom. 5.

Serm.

de Prote-

mart.

Seiph.

dés abus, il faut travailler à les arracher du cœur, avant que de les faire tomber de la main de celui qui veut les soutenir. Notre premier Avertissement n'a pas été inutile à l'égard de quelques uns. Peut-être le second achevera-t'il ce que le premier a commencé. Le Chapitre de Notre-Dame de Paris vient de vous montrer l'exemple. Ne vous laissez point prévenir, Nos Venerables Freres. Il vous est plus honorable de vous joindre à votre Evêque pour extirper le mal, que d'être forcez de lui obéir après une résistance ouverte. Aujourd'hui nous paroissions foible; mais cette foiblesse deviendra notre force si la résistance continuë. „ Car encore que

2. Cor. „ nous vivions dans la chair, les armes de notre milice ne font point

x. 3. 4 „ charnelles, mais puissantes en Dieu, pour renverser tout ce qu'on leur

„ oppose, & c'est par ces armes que nous destruisons les raisonnemens hu-

„ mains, & tout ce qui s'élève avec plus de hauteur contre la science de

Dieu. Vous pouvez, Nos Venerables Freres, & nous vous en conjurons, vous

pouvez nous ôter les armes d'entre les mains. „ Ce que nous demandons à

„ Dieu est que vous ne commettiez aucun mal, & non pas que nous pa-

„ roissions ce que nous sommes; mais que vous fassiez ce qui est de votre

Ibid. „ devoir quand même nous devrions paroître dechus de ce que nous som-

xiii. 7. 8. „ mes; car nous ne pouvons rien contre la verité, mais seulement pour

„ la verité. Aimez-la. Deffendez-la. Ne souffrez pas que vos Musiciens la

deshonorent plus long-tems. Nous serons le premier à applaudir à votre

zele. Nous vous cederons toute la gloire de l'action: où plutôt nous recon-

noitrons humblement que vous & nous n'aurons été que les instrumens

dont Dieu aura bien voulu se servir pour arrêter le scandale, édifier l'E-

glise, & consoler ceux qui gemissent sur l'iniquité d'Israël. Que la grace de

Notre-Seigneur Jesus-Christ, l'amour de Dieu & la communication du St.

Ibid. Esprit soit avec vous tous. Amen. Donné à Montpellier dans notre Palais

xiii. 13. Episcopal le 30. Octobre 1734.

Signé, † CHARLES JOACHIM, Evêque de Montpellier : *Et plus bas*,

Par Monseigneur, *Signé* Croz, Secretaire.

A MONTPELLIER.

De l'Imprimerie de FRANÇOIS ROCHARD, seul Imprimeur
du Roy, & du Diocèse 1734.